

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge - Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 7730

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Venue

Nom & Prénom :

FARID ESSADIE

Date de naissance :

Adresse :

Appart 5 CIL CASA

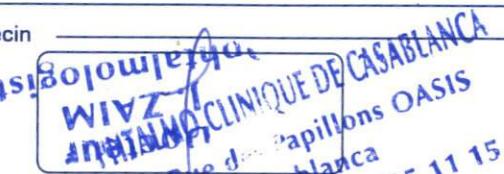
Tél. : 05 22 36 46 26

Lot des Bases 1 Imm. R

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21.01.21	U		300	DOCTEUR TAZI BEN AMLIH PHTHALMO CLINIQUE DE CASABLANCA 13, Rue des Papillons OASIS Casablanca 71/25

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LONGCHAMP Rue TAZI BEN AMLIH Rue Toulouse C.I.L - Casablanca Tél : 05 22 36 47 51	25/1/2021	PHARMACIE LONGCHAMP 0522 25 1 Rajaa BEN AMLIH Rue Toulouse C.I.L - Casablanca Tél : 05 22 36 47 51 489,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

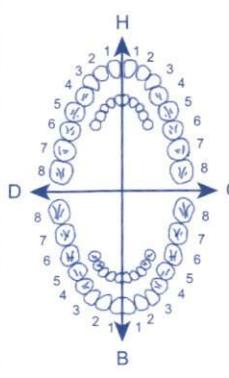
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**OPHTALMO CLINIQUE
DE CASABLANCA**



مصحة العيون
للالهار البيضاء

Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



20910

Casablanca le :
25 janvier 2021

FARID EP. FARSAANE Es-Sad

THEALOSE

PHARMACIE LONGCHAMP
Rajaa TAZI BENLAMI LIH
Rue Toulouse C.I.L - Casa
Tél : 05 22 36 47 51



3 662042 003295
Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
N° Homologation Maroc :
1573/2016/DMP/20/DM
PPC : 142,00 DH

1 goutte 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 6 Mois

LOTEMAX

1 goutte 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

ZALERG

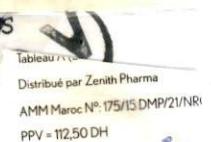
1 goutte 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

PHARMACIE LONGCHAMP
Rajaa TAZI BENLAMI LIH
Rue Toulouse C.I.L - Casa
Tél : 05 22 36 47 51

PHARMACIE LONGCHAMP
Rajaa TAZI BENLAMI LIH
Rue Toulouse C.I.L - Casa
Tél : 05 22 36 47 51



5 118001 102495
ZALERG 0,25 mg/ml
Collyre 5 ml - PPV : 75,70 BH
à par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
anca - Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI



Distribué par Zenith Pharma
AMM Maroc N°.175/15 DMP/21/NR1
PPV = 112,50 DH

482,00

Ophtalmologue
L-ZATIM

Urgence 24/24

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca
Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : www.occ.ma

RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057



Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact

Casablanca le : 25/01/21

BON DE REGLEMENT

Reçu de

Mme FARID GS SAADA EP FARSAWE

La somme de : Trois cent Dhs
300.00Dhs

Pour : Consultation.

OPHTALMO CLINIQUE DE CASABLANCA

13, Rue des Papillons OASIS Cachet et signature
Casablanca

Tél. : 0522 25 71 71/25 11 15

Ophthalmologue

J. ZAIM

Diplômé

Urgence 24/24